

**ASSOCIATION SAINTE CATHERINE  
LA PROVIDENCE**  
*Association régie par la loi du 1er juillet 1901  
130 Chemin de La Providence  
83100 TOULON*

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
*Exercice clos le 31 décembre 2006*

RLC/LRC/NI  
n° 12820

**ASSOCIATION SAINTE CATHERINE  
LA PROVIDENCE**  
*130 Chemin de La Providence*  
**83100 TOULON**

Marseille, le 20 avril 2007

<p><b>RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b> <b>Exercice clos le 31 décembre 2006</b></p>
---

Mesdames,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 octobre 2005, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association SAINTE CATHERINE LA PROVIDENCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le 28 mars 2007. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	€	4 759 163
- Produits d'exploitation	€	3 087 856
- Résultat net comptable	€	3 847

## **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après :

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L 225-235, 1er alinéa et L 820-1 du Code du Commerce qui sont relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans l'annexe de vos comptes sociaux, votre Association gère une maison de retraite. Elle perçoit un prix de journée selon un arrêté de vérification du Conseil Général du Var et une dotation globale de financement fixée par un arrêté de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Var. Ces fonds, selon les budgets établis, permettent d'assurer la continuité d'exploitation de votre Association.

Nous avons donc examiné les procédures d'engagement et de versement desdits fonds publics. Nous nous sommes ainsi assurés de la bonne application des dispositions relatives au plan comptable associatif et de la présentation qui en a été faite dans l'annexe de vos comptes sociaux.

Nos travaux d'appréciation ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour l'établissement des comptes sociaux.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier de votre Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Veillez croire, Mesdames, à l'assurance de nos sentiments les plus meilleurs.

Fait à Marseille, le 20 avril 2007

**Le Commissaire aux Comptes  
SYREC SA**

**Le Directeur Général**



**Luc-René CHAMOULEAU  
Commissaire aux Comptes**

# **Association Sainte Catherine Labouré**

## **La Providence**

**Bilan et Compte de Résultat**

**Comptes Annuels Consolidés**

**au 31 décembre 2006**

130, chemin de la Providence

83100 TOULON

Document fin d'exercice

Comptabilité 100 14.01

Date de tirage 21/03/07

à 16:09:28

Page : 1

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311205
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>25 002,43 E</b>	<b>23 586,63 E</b>	<b>1 415,80 E</b>	<b>4 541,00 E</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement				
Concessions, brevets, licences	25 002,43 E	23 586,63 E	1 415,80 E	4 541,00 E
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 655 939,75 E</b>	<b>2 538 286,44 E</b>	<b>4 117 653,31 E</b>	<b>4 374 310,37 E</b>
Terrains	9 993,01 E	5 999,91 E	3 993,10 E	4 992,41 E
Constructions	5 874 446,44 E	1 904 921,48 E	3 969 524,96 E	4 170 751,46 E
Installations techn., mat., outil	239 142,41 E	168 928,82 E	70 213,59 E	86 770,93 E
Autres immob. corporelles	527 406,69 E	458 436,23 E	68 970,46 E	110 475,19 E
Immob. corporelles en cours				
Avances & acomptes	4 951,20 E		4 951,20 E	1 320,38 E
<b>Immobilisations financières</b>	<b>32 200,49 E</b>		<b>32 200,49 E</b>	<b>26 988,61 E</b>
Participations selon mise en équ.				
Autres participations	15,00 E		15,00 E	15,00 E
Créances rattach. à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts	32 110,49 E		32 110,49 E	26 898,61 E
Autres immob. financières	75,00 E		75,00 E	75,00 E
<b>TOTAL I</b>	<b>6 713 142,67 E</b>	<b>2 561 873,07 E</b>	<b>4 151 269,60 E</b>	<b>4 405 839,98 E</b>
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>17 117,09 E</b>		<b>17 117,09 E</b>	<b>17 383,20 E</b>
Matières premières & approvision	17 117,09 E		17 117,09 E	17 383,20 E
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
<b>Avances &amp; acomptes versés/com.</b>	<b>2 907,06 E</b>		<b>2 907,06 E</b>	<b>2 429,72 E</b>
Avances & acomptes versés/com.	2 907,06 E		2 907,06 E	2 429,72 E
<b>Créances</b>	<b>180 805,03 E</b>		<b>180 805,03 E</b>	<b>176 538,61 E</b>
Clients et comptes rattachés	170 311,88 E		170 311,88 E	159 722,21 E
Autres créances	10 493,15 E		10 493,15 E	16 816,40 E
Capital souscrit -appelé non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>213 068,11 E</b>		<b>213 068,11 E</b>	<b>190 967,99 E</b>
Actions propres				
Autres titres	213 068,11 E		213 068,11 E	190 967,99 E
<b>Disponibilités</b>	<b>193 996,57 E</b>		<b>193 996,57 E</b>	<b>169 883,26 E</b>
Disponibilités	184 469,16 E		184 469,16 E	159 505,28 E
Charges constatées d'avance	9 527,41 E		9 527,41 E	10 377,98 E
<b>TOTAL II</b>	<b>607 893,86 E</b>		<b>607 893,86 E</b>	<b>557 202,78 E</b>
<b>Charges à répartir/plus.exerc.(III)</b>				
<b>Primes rembour. d'obligations (IV)</b>				
<b>Ecart de conversion actif (V)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>7 321 036,53 E</b>	<b>2 561 873,07 E</b>	<b>4 759 163,46 E</b>	<b>4 963 042,76 E</b>

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311205
<b>Fonds Associatifs s/s droit reprise</b>			465 731,75 E	465 731,75 E
Fonds associatifs s/s droit reprise			465 731,75 E	465 731,75 E
<b>Fonds associatifs av/ droit reprise</b>			1 929 518,46 E	1 929 518,46 E
Apport			1 929 518,46 E	1 929 518,46 E
<b>Réserves</b>			29 543,28 E	27 075,82 E
Réserve légale				
Rés. statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées			20 408,49 E	20 408,49 E
Autres réserves			95 008,64 E	95 008,64 E
Report à nouveau			-99 496,31 E	-86 440,59 E
Résultat de l'exercice			3 847,46 E	-13 055,72 E
Subventions d'investissement			9 775,00 E	11 155,00 E
Provisions réglementées				
<b>TOTAL I</b>			2 424 793,49 E	2 422 326,03 E
<b>Provisions pour risques et charges</b>			34 140,20 E	26 095,00 E
Provisions pour risques et charges			34 140,20 E	26 095,00 E
<b>Fonds dédiés</b>			73 823,23 E	37 006,02 E
Fonds Dédiés			73 823,23 E	37 006,02 E
<b>TOTAL II</b>			107 963,43 E	63 101,02 E
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			21 200,61 E	69 839,61 E
<b>Emprunts et dettes financ. divers</b>			2 205 205,93 E	2 407 776,10 E
Emprunts et dettes financ. divers			1 635 633,52 E	1 792 487,62 E
Av. & ac. reçus s/com. en cours			6 690,77 E	5 146,38 E
Dettes fourniss. & cptes rattachés			68 799,52 E	83 307,19 E
Dettes fiscales et sociales			432 412,64 E	317 594,29 E
Dettes sur immo. & cptes rattachés				9 214,64 E
Autres dettes			61 669,48 E	200 025,98 E
<b>Produits constatés d'avance</b>				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL III</b>			2 226 406,54 E	2 477 615,71 E
<b>Écarts de conversion passif (IV)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+Ibis+II+III+IV)</b>			4 759 163,46 E	4 963 042,76 E

Détail des postes			Au 311206	Au 311205
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
<b>Coût d'achat des marchandises</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stocks de march.				
<b>Consommation exercice /tiers</b>			582 414,19 E	570 150,67 E
Achats matières premières				
Achats autres approvisionnements			236 268,87 E	249 913,00 E
Variation de stocks Mat./approv.			266,11 E	5 414,25 E
Autres achats et charges externes			345 879,21 E	314 823,42 E
<b>Impôts, taxes et vers. assimilés</b>			207 960,66 E	200 731,53 E
Impôts, taxes et vers/ assimilés			207 960,66 E	200 731,53 E
<b>Charges du personnel</b>			1 952 048,17 E	1 945 522,80 E
Salaires et traitements			1 366 919,88 E	1 383 237,57 E
Charges sociales			585 128,29 E	562 285,23 E
<b>Dotations aux amortis. &amp; provisions</b>			307 227,40 E	301 373,76 E
Amort. sur immobilisations			307 227,40 E	301 373,76 E
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant				
Amort. pour risque et charges				
<b>Autres charges</b>			5 339,46 E	4 743,98 E
Autres charges			5 339,46 E	4 743,98 E
<b>TOTAL I</b>			3 054 989,88 E	3 022 522,74 E
<b>QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)</b>				
Quotes-parts résultats/op comm.				
<b>CHARGES FINANCIERES (III)</b>				
Dot. aux amort. & aux provisions			3 059,40 E	6 067,02 E
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change			3 059,40 E	6 067,02 E
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)</b>				
Sur opérations de gestion			44 952,41 E	16 729,18 E
Sur opérations en capital			90,00 E	226,77 E
Engagements à réaliser / ressources				
Dotations aux amort. & provis.			36 817,21 E	16 502,41 E
			8 045,20 E	
<b>PARTICIP. SALARIES EXPANSION (V)</b>				
Partic. salariés Expansion				
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)</b>				
Impôts sur les bénéfices				
<b>Solde créditeur</b>				
Bénéfice			3 847,46 E	3 847,46 E
<b>TOTAL GENERAL (CHARGES)</b>			3 106 849,15 E	3 045 318,94 E



130, chemin de la Providence

83100 TOULON

Document fin d'exercice

Comptabilité 100 14.01

Date de tirage 21/03/07

à 16:09:46

Page : 2

Détail des postes			Au 311206	Au 311205
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
<b>Montant net Chiffre d'affaires (A)</b>				
Ventes de marchandises			47 733,53 E	48 175,83 E
Production vendue (B&S)			47 733,53 E	48 175,83 E
<b>Autres produits d'exploitation (B)</b>				
Production stockée			3 040 122,68 E	2 916 692,72 E
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			2 971 278,63 E	2 848 400,65 E
Reprise /prov. & transferts charge			30 070,00 E	
Autres produits				1 610,15 E
			38 774,05 E	66 681,92 E
<b>TOTAL (A+B)</b>			<b>3 087 856,21 E</b>	<b>2 964 868,55 E</b>
<b>QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)</b>				
Quotes parts résultat/op. comm.				
<b>PRODUITS FINANCIERS (III)</b>				
De participations			6 747,21 E	5 181,08 E
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.				
Reprise/provis. & transf. charges			1 647,09 E	2 119,53 E
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.			5 100,12 E	3 061,55 E
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)</b>				
Sur opérations de gestion			12 245,73 E	62 213,59 E
Sur opér. de capital, cess. actifs			10 865,73 E	17 405,81 E
Sur opér. de capital, subv. d'inv.				500,00 E
Autres opér. de capital			1 380,00 E	1 380,00 E
Report Ressources non utilisées ex.				
Reprises/prov. & transf.de charges				42 927,78 E
<b>Solde débiteur</b>				
Perte				13 055,72 E
				13 055,72 E
<b>TOTAL GENERAL (PRODUITS)</b>			<b>3 106 849,15 E</b>	<b>3 045 318,94 E</b>

# Association Sainte Catherine Labouré

Annexe au

Comptes Annuels Etablissement

au 31 décembre 2006

## Sommaire

1	Environnement et Evolution du contexte juridique	page	18
2	Principe, règles et Méthodes comptables	page	19
3	Affectation des résultats de l'exercice antérieur	page	20
4	Informations relatives au bilan	page	21
4-0	Synthèse Bilan Association Siège	page	21
4-1	Bilan Actif (Etablissement)	page	22
4-1-1	Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux	page	22
4-1-2	Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation	page	22
4-1-3	Immobilisations corporelles – Mouvements principaux	page	22
4-1-4	Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation	page	23
4-1-5	Immobilisations financières	page	23
4-1-6	Actif Circulant - Stock	page	23
4-1-7	Actif Circulant – Classement par échéance	page	23
4-1-8	Produits à recevoir	page	24
4-1-9	Charges constatées d'avance	page	24
4-2	Bilan Passif (Etablissement)	page	24
4-2-1	Subventions d'investissements, composition, méthode d'amortissement	page	24
4-2-2	Provisions pour risques et charges	page	25
4-2-3	Fonds dédiés	page	25
4-2-4	Dettes : Emprunts financiers – Classement par échéance	page	26
4-2-6	Etat des dépôts des hébergés	page	26
4-3	Etat des créances et dettes auprès des organismes publics	page	27
5	Engagements	page	28
5-1	Convention Tripartite	page	28
5-2	Engagements pris en matière de retraite	page	28
5-3	Droit individuel à la formation	page	28
5-4	Contrats de crédit bail et locations longue durée	page	29
5-5	Engagement bancaire	page	29
6	Effectif	page	29

## 1 – Environnement et Evolution du contexte juridique

L'Association Sainte Catherine Labouré / La Providence a pour objet l'exploitation d'un Etablissement hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) médicalisé comprenant une section Alzheimer ou maladies apparentées. Cet établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Sa capacité d'accueil est de 97 lits.

Son fonctionnement est réglementé par les principaux textes légaux suivants :

- la Loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la Loi 83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- la Loi 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la Loi 83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, notamment l'article 45-1,
- la Loi 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé,
- le décret 61-9 du 3 janvier 1961, relative à la comptabilité, au budget et au prix de journée de certains établissements publics et privés.

La Loi 86-17 du 6 janvier 1986 ainsi que le Décret 61-9 du 3 janvier 1961 ont laissé place au Décret 2003-1010 du 22 octobre 2003, relative à la gestion budgétaire, comptable et financière ainsi qu'aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Ce décret présente les dispositions générales relatives à la comptabilité suivantes :

- Champ d'application et définition
- Principes comptables et budgétaires généraux
- Présentation budgétaire
- Fixation du tarif
- Exécution du budget
- Contrôle et évaluation

- Contentieux

L'article 5 du décret précise ainsi :

« La comptabilité des établissements et services sociaux et médico-sociaux a pour objet la description et le contrôle des opérations ainsi que l'information des autorités chargées de la gestion ou du contrôle de ces établissements et services.

Elle est organisée en vue de permettre :

- La connaissance et le contrôle des opérations budgétaires et des opérations de trésorerie,
- L'appréciation de la situation du patrimoine,
- La connaissance des opérations faites avec les tiers,
- la détermination du résultat,
- Le calcul des coûts des services rendus, afin d'assurer l'utilisation des tableaux de bord mentionnés à l'article 27 et la réalisation des études mentionnées à l'article 60,
- L'intégration des opérations dans la comptabilité économique nationale et dans les comptes et statistiques élaborés pour les besoins de l'Etat ».

## 2 – Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation comptable et conformément aux textes réglementaires ci-dessous :

- Le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.313-8 et L.313-3 à L.314-7,
- Le décret n°99-316 du 26 avril 1999 relative aux modalités de tarification et de financement des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD),
- Le décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L.6111-2 du code de la santé publique,
- L'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du

- code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L.6111-2 du code de la santé publique,
- L'arrêté départemental ou conjoint en date du 25 novembre 1976 autorisant la création de l'établissement dénommé « Sainte Catherine Labouré » sis à Toulon et la gestion à l'Association Sainte Catherine Labouré - la Providence et l'arrêté départemental d'extension du 7 mars 1996 portant la capacité à 97 lits,
- La convention tripartite, définie à l'article L-313-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles et signée en date du 10 octobre 2003 entre Messieurs le Préfet du Var, le Président du Conseil Général du Var et la Directrice agissant pour le compte de l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Sainte Catherine Labouré » à Toulon,
- L'arrêté préfectoral ETAB/NT/05-3391 en date du 8 décembre 2005,
- La circulaire DHOS-F2/DSS-1A/DGAS-2C/ du 18 février 2005 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2005 dans les établissements et services médico-sociaux et sanitaires accueillant des personnes âgées,
- La circulaire DHOS/F2/DSS/1A/DGAS/2C/2005/331 du 13 juillet 2005 relative à l'allocation de moyens exceptionnels d'assurance maladie au bénéfice des services de soins infirmiers à domicile, des établissements hébergeant des personnes âgées et des unités de soins de longue durée pour l'été 2005.

### **3 – Affectation des Résultats de l'exercice antérieur**

#### **3-1 Etablissement :**

Par l'assemblée générale du 23 mai 2006, le conseil d'administration a approuvé les comptes annuels 2005 avec un déficit de 13124 euros. Ce résultat a été affecté en report à nouveau à incorporer en N+2 conformément au rapport du Conseil Général établi en date du 24 mai 2006.

#### **3-2 Siège :**

Par l'assemblée générale du 23 mai 2006, le conseil d'administration a approuvé les comptes annuels 2005 avec un bénéfice de 68 euros. Ce résultat a été affecté en report à nouveau.

## 4 – Informations relatives au bilan

### 4-0 Synthèse Bilan Association Siège

<b>Actif</b>	<b>Montant</b>	<b>Passif</b>	<b>Montant</b>
Immobilisations Incorporelles		Réserves	95 009
Immobilisations Corporelles		Report à nouveau	-86 354
Immobilisations Financières	15	Résultat de l'Exercice	28
<b>Total 1</b>	<b>15</b>	<b>Total 1</b>	<b>8 683</b>
Stocks et en-cours		Fonds dédiés	11 667
Créances			
Disponibilités	20 335		
<b>Total 2</b>	<b>20 335</b>	<b>Total 2</b>	<b>11 667</b>
<b>Total général</b>	<b>20 350</b>	<b>Total général</b>	<b>20 350</b>

## 4-1 Bilan Actif (Etablissement)

### 4-1-1 Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

- Néant

### 4-1-2 Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels anti-virus	Linéaire	1 an
Logiciels autres	Linéaire	3 ans

### 4-1-3 Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont représentés par :

- Installations générales sur construction : 18 580.50 €
  - Volets roulants : 2 400.00 €
  - Encodage Ascenseurs : 5 306.76 €
  - Climatisation : 3 371.52 €
  - Encodage Portail : 6 721.52 €
  - Extension ligne téléphone : 780.70 €
  
- Matériel et Outillage : 16 808.45€
  - Matériel à marquer le linge : 2 640.77 €
  - Vaisselle en mélamine : 1 636.80 €
  - Four de cuisson : 11 000.00 €
  - Vidéo projecteur : 1 530.88 €
  
- Agencement et Aménagement divers : 3 167.21 €
  - Estrade démontable : 1 227.38 €
  - Store extérieur en toile : 1 338.50 €
  - Rayonnage : 601.33 €
  
- Mobilier : 5 258.16 €
- Avances et Acomptes : 4 951.20 €



Les investissements ont principalement été orientés sur la protection de la personne âgée et le renouvellement de matériel d'exploitation.

#### 4-1-4 Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisation	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	30 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 15 ans
Matériel et Outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Agencements divers	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

La déclaration d'achèvement des travaux de la construction a été établie en date du 29 octobre 1997.

Le commissaire aux comptes a demandé d'adopter la détermination des amortissements par composants, conformément aux dispositions applicables depuis le 01 janvier 2005. Les recherches ont été engagées pour mettre ce changement de méthode en place dès 2007.

#### 4-1-5 Immobilisations financières

- Prêts / Participation à l'effort de construction : 32 110.49 €
- Dépôt et cautionnements versés 75.00 €

#### 4-1-6 Actif circulant – Stock

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat.

#### 4-1-7 Actif circulant – Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

La créance de l'Etat relative à la prise en charge des frais de séjours dans le cadre d'une décision d'aide sociale ou d'allocation personnalisée à l'autonomie s'élève au 31/12/06 à : 166 094.82 €

#### 4-1-8 Produits à recevoir

- Remboursement du plan de formation par l'organisme paritaire : 4 409.16 €
- Indemnités de prévoyance à recevoir : 1 815.69 €
- Aide de l'Etat ou Organisme Public sur contrat spécifique : 791.65 €

#### 4-1-9 Charges constatées d'avance

Ces charges comprennent la partie de 2007 des assurances et de différents contrats de maintenance ou abonnements pour un total de 9 527.41 €

### 4-2 Bilan Passif (Etablissement)

#### 4-2-1 Subventions d'investissements, composition, méthode d'amortissement

Subventions d'investissements de biens non renouvelables

Date	Organisme	Biens subventionnés	Montants
08/97	ORGANIC	Travaux (construction)	45 734.71
08/97	Conseil Général	Travaux (construction)	419 997.04

Ces subventions, correspondant à des biens considérés comme non renouvelables par l'association, ne sont pas réintégrées au compte de résultat.

Subventions d'investissements de biens renouvelables

Date	Organisme	Biens subventionnés	Montants	Amortissements	
				Mode	Durée
02/04	Conseil Général	Climatisation	13 800.00	Linéaire	10 ans

Le montant repris au compte de résultat au titre de l'exercice a été de 1 380 euros pour la subvention liée à la climatisation.

#### 4-2-2 Provisions pour risques et Charges

	N - 1	Dotation	Reprise	N
Provision pour risque de licenciement d'un salarié		5 786.20		5 786.20
Provision pour indemnité de départ à la retraite	26 095.00	2 259.00		28 354.00
<b>Total</b>	<b>26 095.00</b>	<b>8 045.20</b>		<b>34 140.20</b>

#### 4-2-3 Fonds dédiés

	N - 1	Dotation	Reprise	N
Fonds dédiés sur investissement d'éléments d'actif section Hébergement	25 338.41	6 747.21		32 085.62
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement section Soins		30 070.00		30 070.00
<b>Total</b>	<b>25 338.41</b>	<b>36 817.21</b>		<b>62 155.62</b>

#### Fonds dédiés sur investissement d'élément d'actif :

La réglementation prévoit que les produits financiers dégagés par l'établissement font l'objet d'une provision réglementée rentrant dans le cadre d'investissements ou d'un projet social. La dotation allouée au titre de l'exercice est de 6 747.21 euros.

Cette provision sera affectée dans son utilisation et son échéance par le Conseil d'administration qui décidera de la nature des projets sociaux à adopter.

#### Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement :

Par arrêté du 04 décembre 2006, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales a décidé d'allouer un budget complémentaire destiné d'une part à la constitution d'une provision Canicule qui permettra de disposer d'une sécurité financière afin de faire face qu renforcement de personnel que l'établissement jugerait nécessaire ; et d'autre part, à la constitution d'une provision pour mensualité de remplacement établie sur le même principe.

4-2-4 Dettes : Emprunts financiers – Classement par échéance

	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Crédit Agricole 381 122 euros 06/97 – 10 ans – 6.40%	21 200.61	21 200.61		
CRAM Sud Est 724 512 euros 10/97 – 20 ans – 0%	362 255.43	36 225.55	144 902.20	181 127.68
CRAM Sud Est 31 792 euros 10/97 – 15 ans – 0%	12 716.06	2 119.35	8 477.40	2119.31
Cie des Filles de la Charité 2 439 184 euros 04/97 – 20 ans – 0%	1 250 082.03	121 959.20	487 836.80	640 286.03
<b>TOTAL</b>	<b>1 646 254.13</b>	<b>181 504.71</b>	<b>641 216.40</b>	<b>823 533.02</b>

4-2-5 Autres dettes financières

Dépôts de garantie versés à l'entrée par le résident – Situation au 31/12/06 : 10 580.00 euros.

4-2-6 Etat des dépôts des hébergés

Le montant des fonds déposés ou laissés à la disposition des résidents hébergés s'élève à 23 773.86 euros au 31/12/06.

### 4-3 Etat des créances et dettes aux organismes publics

L'établissement, habilité à recevoir des bénéficiaires à l'aide sociale, la situation des créances et des dettes aux organismes d'état, des départements ou des collectivités publiques est la suivante au 31/12/06 :

#### 4-3-1 Créances des organismes publics

Départements	Nombre de bénéficiaires	Objet	Montant
Var	22	Frais de séjour	98 524.24
Bouches du Rhône	2	Frais de séjour	9 890.88
Alpes Maritimes	3	Frais de séjour	25 142.47
Corse	2 *	Frais de séjour	5 563.41
Hérault	1	Frais de séjour	9 836.64
Gard	1 *	Frais de séjour	1 657.26
Isère	1	Frais de séjour	4 918.32
Paris	1	Frais de séjour	4 918.32
Hauts de Seine	1	Frais de séjour	5 643.28
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>		<b>166 094.82</b>

\* non présents au 31/12/06

Les sommes prises en charge par les départements au titre des frais de séjour et de la dépendance pour les bénéficiaires à l'aide sociale et au droit à l'APA s'élèvent à 825 634.77 euros pour l'exercice 2006. La part de financement des conseils généraux représente 38.09 % de la tarification annuelle (répartition : Var : 557 384 € ; Autres départements : 268 250 €).

#### 4-3-2 Dettes auprès des organismes publics

Départements	Nombre de bénéficiaires	Objet	Montant
Var	22	Rev. Des ressources	32 666.11
Bouches du Rhône	2	Rev. Des ressources	3 014.87
Alpes Maritimes	3	Rev. Des ressources	6 768.15
Corse	2 *	Rev. Des ressources	1 281.35
Hérault	1	Rev. Des ressources	6 200.85
Gard	1 *	Rev. Des ressources	3 025.45
Isère	1	Rev. Des ressources	10 931.92
Hauts de Seine	1	Rev. Des ressources	2 406.27
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>		<b>66 294.97</b>

## **5 – Engagements**

### **5-1 Convention tripartite**

Cet engagement est conclu pour 5 ans à compter du 01 novembre 2003. Il inclut notamment la formation (A.M.P ou aide-soignant) de 8 agents de soins. A ce jour, 5 salariés ont obtenu leur diplôme ; 1 a quitté l'établissement. En 2006, la DDASS a accepté de prendre en financement un agent de soins en cours de formation diplômante.

### **5-2 Engagement pris en matière de retraite**

La provision pour indemnité de départ à la retraite, antérieurement constituée, a fait l'objet d'un réajustement en tenant compte des mouvements ayant eu lieu en cours de l'exercice et des éventuels départs à venir sur l'année 2007 ouvrant droit à l'indemnité.

L'établissement a opté pour minimiser le coût de l'indemnité en bénéficiant des exonérations de charges sociales sous certaines conditions (total des droits acquis par le salarié, demande du départ à l'initiative de l'employeur, engagement de l'employeur à remplacer le salarié sortant par une embauche).

Le calcul tient compte des probabilités du personnel de rester jusqu'à l'âge de la retraite dans l'établissement, de calcul de révision de salaires et d'actualisation des sommes à verser à terme.

Au 31/12/06, le montant de l'engagement est conforme à celui comptabilisé : 28 354 euros.

### **5-3 Droit Individuel à la formation**

Depuis le 01 mai 2004, l'employeur est tenu d'informer le salarié de ses droits individuels à la formation. L'engagement en matière de la prise en charge de la rémunération si le salarié effectue sa formation durant son temps de travail est estimé à 10 799 Euros. Ce montant a été comptabilisé dans les comptes.

Le volume d'heures engagé au 31/12/06 est de 1183 heures.

#### 5-4 Contrat de crédit bail ou location longue durée

Biens	Fournisseurs	Type	Durée initiale	Redevance versée dans l'année	Engagements	
					Durée restante	Saldo dû
Photocopieurs	NASHUATEC	Crédit bail	65 mois	5 004.16	50 mois	15 638.00
Sauvegarde Informatique et firewall	ADHERSIS	Location	48 mois	2 411.04	7 mois	1 406.44
Digicode à empreintes	EASYDENTIC	Location	48 mois	1 435.20	16 mois	1 913.60
Vidéo Surveillance	SCUTUM	Location	48 mois	5 740.80	27 mois	12 916.80
<b>TOTAL</b>				<b>14 591.20</b>		<b>31 874.84</b>

#### 5-5 Engagement bancaire

Nantissement bancaire émis par le Crédit Agricole pour le capital restant dû de 21 200.61 euros au 31/12/2006.

#### 6 – Effectif

L'effectif de l'établissement en équivalent temps plein au 31 décembre 2006 est constitué de :

	Total	Femme	Homme
Cadres	3.59	2.25	1.34
Agent de Maîtrise	2.00		2.00
Employé	46.79	38.79	8.00
<i>Dont : Contrat CEC</i>		<i>0.86</i>	
<i>Contrat CAE</i>		<i>1.00</i>	<i>1.00</i>
<b>TOTAL</b>	<b>52.38</b>	<b>41.04</b>	<b>11.34</b>